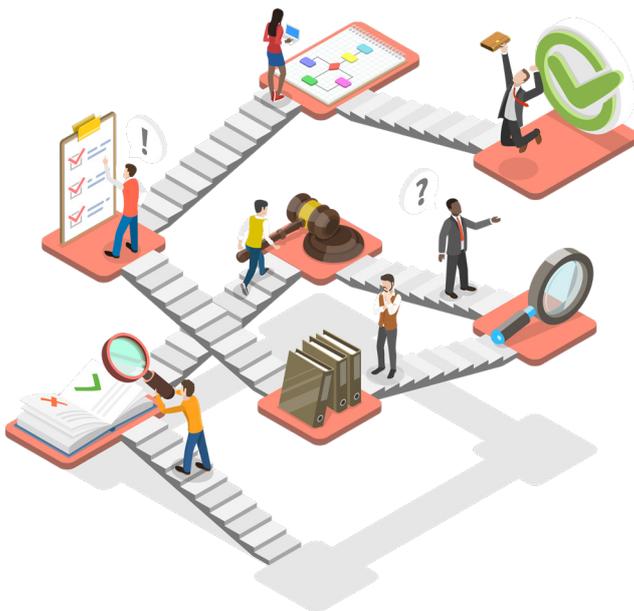


BDL vous accompagne dans la sécurisation de la situation fiscale de votre structure, en réalisant un examen de conformité fiscale.

QU'EST-CE QUE L'EXAMEN DE CONFORMITÉ FISCALE ?

C'est une prestation au titre de laquelle BDL s'engage, en toute indépendance et à votre demande, à se prononcer sur la conformité aux règles fiscales de 10 points usuels définis dans un chemin d'audit prédéfini et selon un cahier des charges précis.



A l'issue de l'examen, un compte-rendu de mission est établi retraçant les travaux réalisés dans le cadre de l'ECF, et sera transmis à l'administration fiscale.

Nous restons à votre disposition,
Les associés.

LES 10 POINTS DU CHEMIN D'AUDIT FISCAL

- La conformité du fichier des écritures comptables (FEC),
- La qualité comptable du FEC au regard des normes et principes comptables,
- La certification des logiciels de caisse,
- Le respect des règles de conservation des documents (délai et mode de conservation),
- Le respect des régimes fiscaux en matière d'IS et de TVA,
- Le respect des règles de détermination des amortissements et leur traitement fiscal,
- Le respect des règles de détermination des provisions et leur traitement fiscal,
- Le respect des règles de détermination des charges à payer et leur traitement fiscal,
- La qualification et la déductibilité des charges exceptionnelles,
- Le respect des règles d'exigibilité en matière de TVA.